



COMITÉ RÉGIONAL
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT **AUX CLUBS POUR LE DEVELOPPEMENT** **DES ACTIVITÉS GYMNIQUES ADAPTÉES**

Comment accueillir des personnes en situation de handicap au sein de son club ?

SOMMAIRE

- PRÉAMBULE - *Page 3*
1. PRESENTATION - *Page 4*
2. LES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAP - *Page 7*
3. LES BIENFAITS DES ACTIVITES GYMNIQUES - *Page 8*
4. COMMENT LES INTÉGRER ? - *Page 9*
5. LES PRECONISATIONS A RESPECTER - *Page 9*
- a. L'accessibilité de la pratique - Page 10*
- b. La connaissance des besoins - Page 10*
- c. L'évaluation des capacités - Page 11*
- d. La communication claire - Page 11*
6. LES FORMATIONS - *Page 12*
7. LE MATÉRIEL SPECIFIQUE - *Page 14*
8. LICENCES ET AFFILIATIONS - *Page 14*
9. EXEMPLE D'UNE SÉANCE TYPE - *Page 15*
10. LES OUTILS A DISPOSITION - *Page 17*
11. LES AUTRES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT - *Page 18*
12. NOS PARTENAIRES - *Page 19*
13. MEMBRES DE LA COMMISSION - *Page 20*
14. ANNEXES - *Page 20*

PRÉAMBULE

Le Comité Régional Région Sud de Gymnastique, dans le but d'encourager l'inclusion et d'ouvrir la pratique de la gymnastique à tous, a créé en 2020 une commission spécifique appelé « Activités Gymniques Adaptées »(AGA). Cette initiative vise à développer des actions en faveur des personnes en situation de handicap sur le territoire.

Les principaux axes de travail de cette commission sont les suivants :

- Développer des outils pédagogiques à destination des clubs ;
- Organiser des formations spécifiques pour les éducateurs et les dirigeants ;
- Promouvoir des évènements favorisant l'inclusion.

Afin de garantir la qualité de notre soutien aux clubs affiliés, nous avons établi un partenariat avec le Comité Régional Handisport PACA et la Ligue Sport Adaptée de la Région PACA avec le soutien et les encouragements du référent régional de la Région Sud pour le Comité Paralympique Sportif Français. Leur expertise nous permettra de fournir les ressources nécessaires à nos clubs dans ce domaine.

À la suite de la signature de cette convention, des groupes de travail ont été formés entre nos trois structures pour travailler sur les axes définis.

Conscients des défis liés à l'accueil de ce public, nous avons décidé dans un premier temps de mettre en place un guide pour accompagner au mieux les clubs souhaitant s'engager ou développer des initiatives dans ce domaine.

Nous remercions le Comité Régional Handisport et la Ligue Régional Sport Adaptée pour leur confiance et leur expertise dans l'élaboration de ce guide d'accompagnement dédié aux personnes en situation de handicap.

1. PRÉSENTATION

Après avoir mis en place notre commission, nous avons entrepris une enquête début 2023 auprès de nos clubs affiliés afin de recueillir leurs opinions sur cette pratique gymnique. Les résultats de cette enquête nous ont amenés à envisager de concentrer nos efforts sur trois axes prioritaires : le développement d'outils, l'amélioration de la formation et l'organisation d'événements.

Certains de nos clubs affiliés accueillent déjà des personnes en situation de handicap au sein de leur club, et nous les félicitons vivement pour cette initiative. Voici la liste des clubs offrant à ce jour (et depuis notre enquête) des séances de gym adaptée :

- A.N.T Avignon
- Cavigal Nice Gym
- Roc'Gym
- Entente Gymnique Trampoline Seynoise
- Massilia Olympic Gym
- Acti'Gym Cavaillon
- Trampoline Club Provence
- Dynamiz Gym

Ce guide permettra aux clubs déjà accueillant ainsi que les clubs souhaitant se lancer de pouvoir être accompagné dans leur démarche.

Témoignage du club du Cavigal Nice Gym s'initiant à la pratique de la gymnastique pour tous

Le Projet "La Gym pour Tous" de Wiem Sahli au Cavigal de Nice

Nice, 2023-2024 - Wiem Sahli, étudiante en 3ème année de STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) spécialisation Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) à la faculté de Nice, a lancé un projet innovant et inclusif intitulé "La Gym Pour Tous" au sein du club Cavigal de Nice.

En s'appuyant sur les divers bienfaits de la gymnastique pour les personnes atteintes de handicaps mentaux, psychiques, moteurs et/ou sensoriels, l'idée suivante lui est venue en tête : "Pourquoi ne pas rendre cette discipline accessible à tous et à toutes ?"

Un Projet Né de l'Expérience et de la Nécessité

Diplômée d'une licence 2 APA-S, Wiem Sahli a accumulé une riche expérience grâce à divers stages au sein de structures d'APA-S. Elle a notamment collaboré avec le comité départemental du sport adapté (CDSA 06) et la cellule sport santé et handicap de la ville de Nice. Ces expériences lui ont permis de comprendre les besoins spécifiques de certains types de handicap, la forte demande et le manque d'offres adaptées.

La Création d'une Section de Gymnastique Adaptée

Le projet "La Gym Pour Tous" a été le sujet du stage de licence 3 de Wiem en Activités Physiques Adaptées et Santé. De septembre à avril, dans le cadre d'un contrat de service civique au club du Cavigal, elle s'est consacrée à rendre la gymnastique accessible aux publics spécifiques, jusque-là réservée aux personnes dites "valides".

Avec le soutien de Stéphanie Mériaux, sa tutrice, Wiem a créé une section de gymnastique artistique adaptée, baptisée "La Gym Pour Tous". Grâce à leurs efforts concertés, le club a obtenu l'affiliation de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), reconnaissant désormais le Cavigal Gymnastique Nice comme un « Club Inclusif » proposant des activités physiques adaptées.

Partenariats et Mise en Place

Avec une première plage horaire allouée par la mairie de Nice, Wiem et ses tutrices ont établi un partenariat avec un institut médico-éducatif du groupe ADSEA 06. Un sondage a été réalisé au sein de l'établissement pour recruter des jeunes intéressés par la gymnastique adaptée. Le groupe final comptait dix jeunes en situation de handicap mental et/ou psychique, dont une pratiquante atteinte d'hémiplégie et de déficience intellectuelle.

Objectifs et Résultats

L'objectif principal du projet était d'offrir une expérience enrichissante aux participants, en adaptant les exercices à leurs projets de vie individuels et à leurs besoins spécifiques, dans un but thérapeutique. Pour évaluer les progrès et l'efficacité du programme, Wiem a utilisé un tableau récapitulatif des tests initiaux et finaux. Les résultats ont montré soit un maintien, soit une progression des capacités, sans aucune régression. Ces résultats confirment que le programme améliore le contrôle postural, l'équilibre et la coordination des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Les retours de l'éducatrice référente ont souligné une diminution du stress et une augmentation de la confiance en soi chez les participants, mettant en évidence l'impact positif du programme.

Conclusion

Le projet "La Gym Pour Tous" de Wiem Sahli a non seulement favorisé l'inclusion et l'adaptation des pratiques sportives au sein du club Cavigal, mais a également permis à Wiem de se développer professionnellement dans le domaine des Activités Physiques Adaptées et Santé. Ce projet exemplaire démontre l'importance de l'inclusion dans le sport et le potentiel des activités physiques adaptées à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap



La pratique d'activités physiques et sportives contribue à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Elle favorise le développement des aptitudes motrices et cognitives, tout en améliorant l'état de santé.

En plus de ces bénéfices physiques, le fait de participer à des activités sportives au sein d'un groupe social favorise une perception positive de soi et renforce la confiance de soi.

Quel est l'intérêt pour le club ?

Il est crucial que tous les acteurs du monde du sport accordent une priorité absolue au développement d'une politique sportive visant à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. La reconnaissance des sportifs handicapés, largement facilitée par l'impact des Jeux Paralympiques, joue un rôle essentiel dans l'évolution de notre société. C'est l'un des principaux objectifs du Ministère des Sports, qui déploie une stratégie complète comprenant une organisation administrative appropriée ainsi que des moyens humains et financiers adaptés à cette cause.

2. LES DIFFÉRENTS TYPES D'HANDICAP

Il existe différentes catégories de handicap regroupées dans deux fédérations, chacune nécessitant des conditions d'accueil, d'accès, de pratique et d'encadrements spécifiques, ainsi que de l'utilisation de matériel adapté.

Les deux fédérations sont les suivantes :

- La fédération française **Sport Adaptée** destinée aux personnes en situation de handicap mental, psychique et /ou de trouble du spectre autistique (TSA). On compte environ 65 000 licenciés en France et plus de 4200 licenciés en Région Sud.



Vous pouvez retrouver plus d'information sur le site internet :

<https://sportadapte.fr/>

- La fédération **Handisport** destinée aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel (visuel ou auditif). On compte environ 35 000 licenciés en France et plus de 2000 licenciés en Région Sud.

Vous pouvez retrouver plus d'information sur le site internet

<https://www.handisport.org/>



Le **Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)** est l'organisme du monde sportif qui représente, anime et coordonne tous les intervenants offrant des activités sportives, que ce soit pour le loisir ou la compétition, aux personnes en situation de handicap.

Il a pour missions :

- La construction et la direction de l'Équipe de France aux Jeux Paralympiques ;
- L'animation , la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF, afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- La mise en place du dispositif ESMS & Clubs permettant un accompagnement et un financement : Partenariat entre un Établissement Social ou Médico Social et vous, club <https://france-paralympique.fr/esmsclubs/>;
- L'organisation d'un programme national « Club Inclusif » financé par les collectivités territoriales (ex : Mairie), permettant une sensibilisation, un accompagnement et une mise en réseau des acteurs locaux <https://france-paralympique.fr/club-inclusif/> .

3. LES BIENFAITS DES ACTIVITÉS GYMNIQUES

Les activités gymniques destinées aux personnes atteintes de handicap doivent être adaptées en fonction des capacités physiques, motrices, cognitives et affectives de chaque individu. Il est essentiel de comprendre le type de handicap pour ajuster la pédagogie et créer un environnement de pratique sécurisé et rassurant.

Ces adaptations visent à permettre aux participants de ressentir les sensations liées à l'effort, à la coordination et à l'expérience affective induite par les différents ateliers et exercices proposés.

4. COMMENT LES INTÉGRER ?

- Inclusion de personnes en situation de handicap au sein des groupes gymniques déjà existants. Ce que l'on appelle l'inclusion. Cela est possible selon le type de handicap et avec un nombre restreint de personnes intégrées.
- Création d'un créneau spécifique Handisport ou Sport Adapté au sein du club : Accueil du public dans le gymnase. Selon le public et son handicap, il est parfois préférable de limiter le nombre de groupes dans la salle.
- Accueil d'une structure médico-sociale au sein du club avec l'établissement d'une convention et la facturation de la prestation fournie.
- Intervention dans une structure médico-sociale avec l'établissement d'une convention et la facturation de la prestation fournie, si la structure a la capacité d'accueillir des activités gymniques (local adapté et petit matériel).
- Participation à des événements organisés par les comités départementaux ou régionaux Sport Adapté ou Handisport, les CDOS ou CROS, ou bien les collectivités territoriales. Cela permet de développer son réseau et de promouvoir les activités gymniques adaptées proposées dans le club.

5. LES PRÉCONISATIONS A RESPECTER

Pour assurer la sécurité et le bien être des personnes pratiquant des activités gymniques adaptées, vous trouverez à la suite certaines préconisations à respecter.

5.a L'ACCÉSSIBILITÉ DE LA PRATIQUE

Pour les personnes en situation de handicap mental, les défis liés à l'accessibilité se manifestent principalement par des difficultés de repérage spatial, notamment pour localiser des installations telles que les vestiaires, les toilettes et l'accès à la salle. Il est crucial de dégager l'espace de déplacement dans la salle pour prévenir les accidents, en cas de problèmes moteurs. Préconiser des pictogrammes dans la salle pour faciliter l'autonomie dans le déplacement.

Concernant le handicap physique, la **loi du 11 février 2005** stipule que **tout établissement accueillant du public doit être accessible à toute personne quel que soit son handicap.**

Pour accueillir de manière optimale une personne ou un groupe en situation de handicap, il est indispensable de prendre en compte certaines conditions d'accessibilité de base, telles que des toilettes et des vestiaires adaptés, une rampe d'accès, des rampes d'escaliers et des places de stationnement handicapées à proximité de la salle.

En cas d'accueil d'un groupe avec des personnes en situation de handicap visuel, il est crucial de réaliser un repérage préalable des lieux pour faciliter leur « visualisation » de l'environnement de pratique, y compris les vestiaires, les toilettes et les abords de la salle.

5.b LA CONNAISSANCE DES BESOINS

Comprendre les besoins des personnes en situation de handicap est essentiel pour promouvoir leur inclusion et leur pleine participation dans toutes les sphères de la société, y compris le sport. Cette compréhension requiert de reconnaître les défis spécifiques qu'elles rencontrent, ainsi que les opportunités pouvant améliorer leur qualité de vie et leur permettre de s'épanouir. Il est préférable de leur demander quels types d'aménagements sont nécessaires pour un accompagnement idéal et personnalisé.

5.c L'ÉVALUATION DES CAPACITÉS

L'évaluation des capacités pour les personnes en situation de handicap est un processus crucial qui vise à évaluer les capacités physiques, motrices, cognitives et affectives de chaque individu pour adapter le programme d'exercice.

Par exemple :

- Savoir sauter
- Savoir marcher sur une poutre
- Savoir se suspendre
- Savoir se balancer
- Savoir rouler
- La coordination des jambes et des bras
- La souplesse

5.d UNE COMMUNICATION CLAIRE

La communication auprès de personnes en situation de handicap nécessite une approche sensible, inclusive et adaptée pour garantir une compréhension mutuelle et favoriser une interaction positive. Quelques principes clés à considérer lors de la communication envers des personnes en situation de handicap :

- Reconnaître que les besoins en communication peuvent varier selon le type et le degré de handicap (physique, sensoriel, cognitif...).
- Utiliser des méthodes de communication accessibles qui répondent aux besoins spécifiques du public. Cela peut inclure l'utilisation de langage clair et simple, de supports visuels , de sous-titres pour les vidéos.
- Reconnaître que la communication non verbale peut être essentielles pour certains handicaps (expressions faciales, gestes...)

6. LES FORMATIONS

L'article L.212-1 du code du sport stipule qu'il est **obligatoire** de détenir un **diplôme**, un **titre à finalité professionnelle** ou un **certificat de qualification** pour **enseigner contre rémunération une activité physique et sportive**, que ce soit à titre principal ou secondaire de manière régulière, saisonnière ou occasionnelle.

Le diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification doit attester des compétences de son détenteur en matière de sécurité des pratiquants et des tiers, et doit être répertorié dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Il est également important de souligner que l'enseignement bénévole des activités physiques et sportives ne requiert pas la possession de diplôme ou titre spécifique.

Les diplômes d'État

- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport- option perfectionnement sportif mention Handisport.

<https://www.handisport-aura.org/dejeps-handisport/>

- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport- option perfectionnement sportif mention activités physiques et sportives adaptées.

<http://transformation.ffsportadapte.fr/diplomes/diplome-detat-de-la-jeunesse-de-leducation-populaire-et-du-sport/>

- Certificat de spécialisation accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap. Cette qualification est associée au Brevet Professionnelle.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5016/>

Les formations générales

- Brevet Professionnel Activités Physiques Pour Tous (BP APT), auquel s'ajoute forcément le Certificat de Spécialisation d'accompagnement et d'intégration des personnes en situation de handicap.

<https://www.creps-paca.fr/formation.fiche-BPJEPS-APT-13>

- Certaines licences STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physique et Sportive) peuvent également inclure des prérogatives spécifiques définies dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles liées à l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Licence STAPS APAS (Activités Physiques Adaptées et Santé)

STAPS APAS Marseille

<https://formations.univ-amu.fr/fr/licence/3FAP/PRFPS3AC>

STAPS APAS Toulon

<https://formations.univ-tln.fr/fr/offre-de-formation/licence-XA/licence-staps-activite-physique-adapte-et-sante-LPSGXICP.html>

STAPS APAS Nice

<https://univ-cotedazur.fr/formation/offre-de-formation/licence-staps-apas>

Les formations certifiantes

- Attestation de Qualification en Sport Adapté (AQSA) : formation à destination des éducateurs sportifs détenteurs d'une diplôme permettant l'encadrement (tous types de discipline)

<https://liguepacasa.fr/wp-content/uploads/2023/11/Formulaire-AQSA-1-V2023.11-25-au-27-octobre-2023-.pdf>

7. LE MATÉRIEL SPÉCIFIQUE

Par exemple, Gymnova, une marque renommée dans le domaine du matériel gymnique français et partenaire de la Fédération Française de Gymnastique, a développé des modules en mousse spécialement conçus pour les personnes en situation de handicap. Cette gamme de modules vise à les aider à surmonter divers défis de la vie quotidienne, comme améliorer le sens de l'équilibre ou apprendre à monter et descendre des escaliers en toute sécurité.

Vous pouvez retrouver ces modules ainsi que les explications sur le site officiel <https://www.gymnova.com/catalogsearch/result/?q=handi>

8. LICENCES ET AFFILIATIONS

Dans le cadre d'une inclusion dans un groupe gymnique existant, il est nécessaire de licencier la personne au même titre que les autres adhérents.

En cas de convention avec la structure (*par exemple Institut Médico Éducatif*), la convention sert d'assurance.

Pour promouvoir des initiatives en faveur des publics Handisport ou Sport Adapté, vous avez la possibilité de vous affilier et vous licencier à la Fédération Handisport et Sport Adapté. Cela vous permettra de profiter de leurs offres et de participer à leurs événements organisés.

Cependant, cela peut être intéressant dans un second temps afin d'être référencé pour obtenir un accompagnement humain voire financier.

Infos affiliation Handisport : <https://www.handisport.org/affiliation-licence/>

Infos affiliation Sport Adapté : <https://sportadapte.fr/se-licencier/>

9. EXEMPLE TYPE D'UNE SÉANCE

Toutes les activités proposées par la FFG peuvent être envisagées avec un groupe en situation de handicap. L'activité choisie dépend du niveau de handicap, du groupe ou de la personne.

Par exemple :

Pour les personnes en situation de handicap moteur :

- o Parcours de motricité
- o Activités d'expression pour le travail de la motricité fine (par exemple travail de la manipulation de foulards, rubans...)
- o Activités acrobatiques tel que le trampoline, Fast-Track, piste gonflable Fitness, aérobic

Pour les personnes en situation de handicap visuel :

- o Toutes les activités sont possibles avec l'aide d'une personne
- o Parcours moteur répété afin de travailler la visualisation et de ce fait l'autonomie motrice.

Pour les personnes en situation de handicap auditif :

- o Toutes les activités sont possibles. Utiliser les démonstrations et les gestes afin de faciliter la communication.



Pour les personnes en situation de handicap mental :

- o Parcours pour le développement de la motricité
- o Activités d'expressions avec le travail de la mémorisation et de la manipulation
- o Trampoline pour le développement moteur
- o Aérobic dans le but de travailler la coordination, la posture, la mémorisation et le renforcement musculaire

Attention : le trampoline, les roulades Avant et Arrière sont dangereuses pour les personnes atteintes de trisomie ayant un risque d'hyperlaxité cervicale.

Pour les personnes atteintes de troubles psychiques ou de TSA, il est essentiel de se concentrer davantage sur la gestion de l'humain plutôt que sur la simple création de séances. Les objectifs des séances devraient se baser sur le bien-être, la sociabilisation et la communication.

Vous trouverez des éléments et outils supplémentaires dans le guide disponible via le lien suivant :

https://www.craif.org/sites/default/files/2024-04/Livret%20TSA%20sport%20adapt%C3%A9%202024_FFSA.pdf



EXEMPLE DE SÉANCE (45 min à 1H)

En amont :

- Préparation de la séance en fonction du type de handicap

Le jour de la séance :

- **Lors de la première séance, il est recommandé de faire le tour de la structure et de présenter les activités proposées.**
- Accueil du groupe
- Évaluer les humeurs de chacun en utilisant des images
- Échauffement (sous forme ludique)

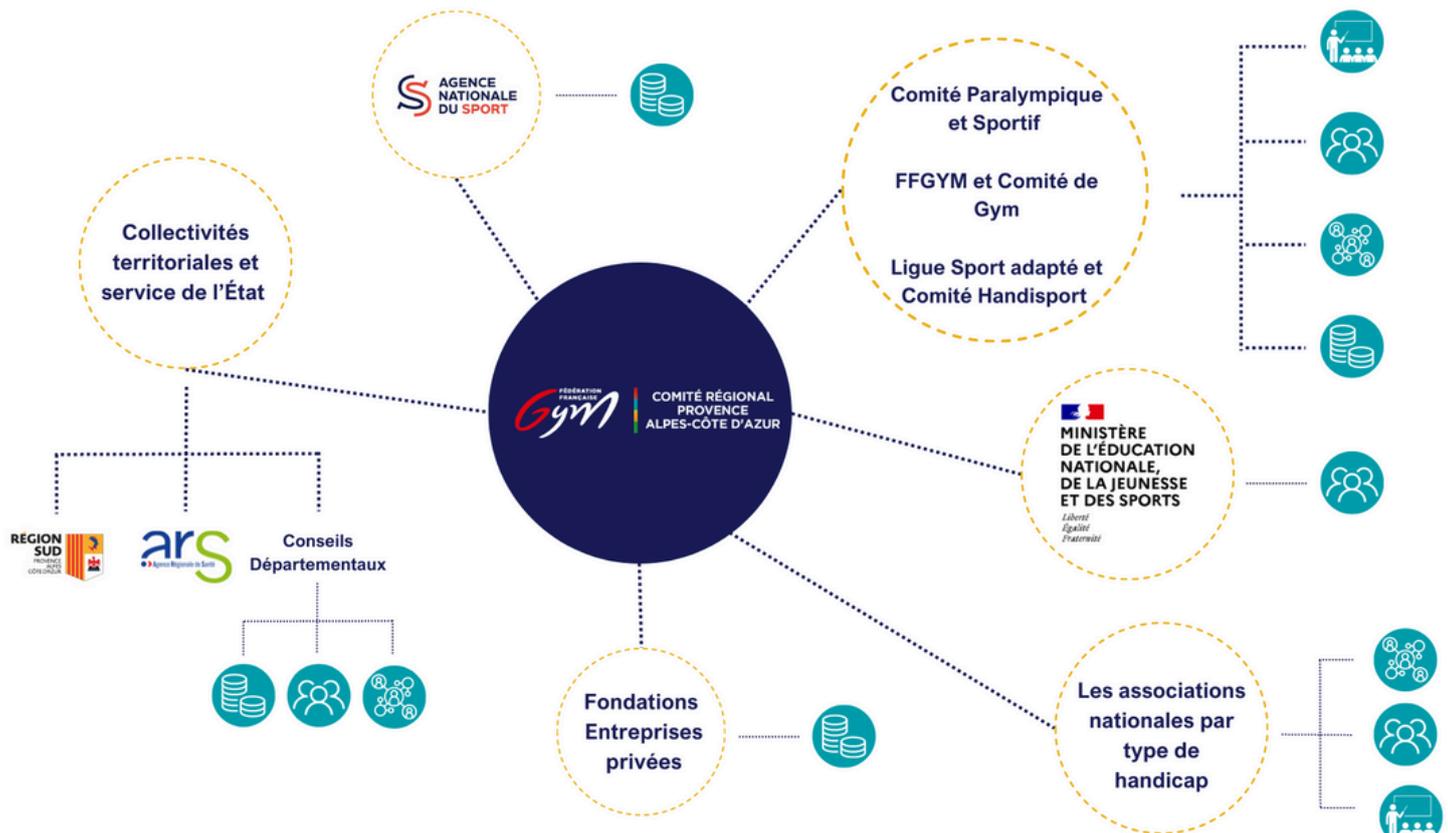
Exemple d'échauffement articulaire :

- *Le jeu du miroir : se placer par binôme en face à face. L'un sera le meneur et l'autre le suiveur. Le meneur effectuera un mouvement d'échauffement articulaire et le suiveur effectuera le même mouvement. Changement de rôle au milieu de l'échauffement.*
- *L'échauffement circulaire : placer en cercles des images illustrant un mouvement articulaire. Chaque personne se place devant une image et effectue le mouvement articulaire durant un temps limité. Lorsque celui est terminé, changer d'images dans le sens des aiguilles d'une montre.*
- Démonstration du parcours
- Parcours
- Motricité fine
- Étirements / Retour au calme / Valorisation
- Fin de séance en leur demandant comment cela s'est déroulé (illustration)

10. LES OUTILS A DISPOSITION

- **Access Gym Général** : certains exercices sont dotés d'adaptation
- Utilisation d'images pour illustrer le parcours , l'échauffement.
- Utilisation de smileys, couleurs pour l'accueil des pratiquants.

11. LES AUTRES ORGANISMES D'ACCOMPAGNEMENT



	Formations, Encadrements		Pratiquant.e.s
	Mise en réseaux		Financement

***Concernant ces structures, aucun financement ne sera prise en charge pour vos projets. Cependant, ces structures sont disponibles afin de vous accompagner dans le montage de dossier pour des appels à projet, subventions....**

12. NOS PARTENAIRES



contact@liguepacasa.fr



[Fédération Française Sport Adapté](#)

[Ligue Paca Sport Adapté](#)



provence-alpes-cotedazur@handisport.org



[Fédération Française Handisport](#)

[Comité Régional PACA Handisport](#)



j.chiron@franceolympique.fr



[Comité Paralympique Sportif Français](#)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites internet ou contacter directement chaque structure.

13. MEMBRE DE LA COMMISSION

Commission AGA

- Karine DEGRET : CTS
- Méloé LECOMTE: agent de développement
- Yoann CANCIANI (06)
- Marc VATON (84)
- Céline IMBERT (06 - 83)
- Justine RENAULT (06)
- Jean-Louis DELVALLE (04-05)
- Patrice GARCIN (13)
- Morgane GONGORA (13)

Commission MIXTE

- Karine DEGRET (*CR GYM*)
- Méloé LECOMTE (*CR GYM*)
- Charline TEPELIAN (*Handisport*)
- Bernard TASSARO (*Handisport*)
- ROUVIER Léa (*Sport Adapté*)
- LE GORJU Antoine (*Sport Adapté*)

14. ANNEXES

Exemple de convention entre un club et structure

CONVENTION DE PARTENARIAT GYM ET HANDICAP

(Mettre les logos de chaque structure)

Développer une politique sportive favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il est donc convenu entre les soussignés :

Établissement spécialisé :

Adresse

Courriel :

Représenté par :

ET

L'association sportive :

Adresse :

Courriel :

Représenté par :

Article 1 : Objet de la convention

[Établissement spécialisé] met en place des séances de découvert et d'initiation aux activités gymniques. L'établissement confie ainsi la sous-traitance technique et pédagogique de l'activité gymnique aux professionnels de **[l'association sportive]** qui prennent en compte le projet de l'établissement et le projet individuel de chaque pratiquant.

Article 2 : Condition de réalisation

Les activités gymniques se dérouleront **[nom de la salle]** ou dans tout lieu désigné par **[nom de l'établissement spécialisé]**.

Les activités se dérouleront, **[précisez les jours, les horaires de début et de fin]**.

[Nom de l'association sportive] s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour que chaque participant puisse atteindre la majorité des objectifs fixés dans le respect et la bienveillance du projet d'établissement, annexé à la présente convention.

Article 3 : Condition d'engagement

[Nom de l'association sportive] s'engage à mettre à disposition de **[nom de l'établissement spécialisé]** un ou des éducateurs sportifs possédant tous les diplômes, titres, cartes professionnelles, formations requises pour l'exécution des missions qui leurs seront confiées.

[nom de l'établissement spécialisé] s'engage à mettre à disposition de **[Nom de l'association sportive]** des éducateurs spécialisés en nombre suffisant pour accompagner le groupe.

Lors de la séance, les pratiquants sont placés sous la responsabilité de l'éducateur de **[Nom de l'association sportive]** qui veille au respect et à l'application des consignes de sécurité.

[Nom de l'association sportive] convient du contenu pédagogique des séances, fixe les objectifs en relation avec le projet de l'établissement et le projet individuel de chaque pratiquant, met en place les moyens nécessaires assurant une initiation en toute sécurité des pratiquants.

Article 4 : Assurances

[Nom de l'association sportive] et **[nom de l'établissement spécialisé]** souscriront une assurance garantissant leur responsabilité civile dans le cadre de l'activité pour toutes les personnes participantes à l'activité (pratiquant, éducateurs sportifs et spécialisés).

Article 5 : Prise de licences

La signature de la présente convention n'est pas subordonnée à la prise de licence de la FFGYM, FFSA ou Handisport.

En cas d'une pratique régulière ou occasionnelle au sein de **[Nom de l'association sportive]** hors des clauses de la présente convention, une prise de licence à la FFGYM devient donc obligatoire.

Article 6 : Modalités Financières

Financement : le tarif horaire est fixé à **[tarif]** charges comprises.

Déplacement : le déplacement est fixé à **[tarif]** du kilomètre.

Toutes les séances non annulées 24h à l'avance seront facturées à **[nom de l'établissement spécialisé]**. Dans le cas où l'activité est annulée 24h à l'avance, la séance sera reportée sur une date ultérieure.

[Nom de l'association sportive] s'engage à prévenir l'établissement en cas d'annulation de l'activité. Le règlement s'effectuera par **[Mode de règlement]**.

Cette clause de l'article doit être définie entre les deux structures de la manière la plus équitable possible.

Article 7 : Durée de la convention

La présente prendra effet à comte de sa date de signature, **[date]**, et s'achèvera le **[date]**, avec tacite reconduction chaque année pour une nouvelle saison sportive, sauf dénonciation expresse de l'une des parties.

Un avenant à ce planning pourra être ajouté soit pour des remplacements ou des séances supplémentaires occasionnelles.

Article 8 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois à compter de la réception du courrier. La résiliation est signifiée par la lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 9 : Litiges

En cas de litige relation à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le jugement compétent.

Fait à _____, le _____

Nom de l'établissement spécialisé

Nom de l'association sportive

Nom représentant.e

Nom représentant.e

Signature

Signature